

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 À 20H30.

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusée : KNUBEL Claire (pouvoir à A. BADIER).

Non Excusée : BOUILLOUX Nathalie

Convocation du 14 novembre 2017.

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE.

Le Conseil Municipal a :

- **AUTORISÉ** le Maire à signer avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon l'acte de vente du terrain concerné par l'emprise du Centre Multi-Accueil - rue Verchère. Cette cession est acceptée à l'euro symbolique pour une surface totale de 1316 m²
- **ACCEPTÉ** la proposition de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon de vendre le camping de PONCIN au prix de 340 000 € répartis entre les deux collectivités à hauteur de 112 000 € pour la commune et 228 000 € pour la Communauté de Communes. Cette clé de répartition a été calculée en prenant compte des investissements réalisés par la Communauté de Communes depuis 2002, date où le camping a été mis à disposition de la Communauté de Communes suite au transfert de la compétence Tourisme.
- **VALIDÉ** le nouveau montant des attributions de compensation versé par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon qui porte celui de notre Commune de 375 480,00 € à 369 717,00 €, suite à la prise en charge par la Communauté de Communes de notre FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communes).
- **DÉSIGNÉ** Madame Céline CHARIERE et Monsieur Alain JULLIERON référents de la Commune auprès du Syndicat de la Rivière d'Ain et ses affluents (SR3A) qui à compter du 1^{er} janvier 2018 aura la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.
- **ACCEPTÉ** divers transferts de crédit budgétaires et **CONVENU** de retenir la durée d'amortissement proposée par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques pour des travaux d'adduction d'eau réalisés en 2015.
- **MODIFIÉ** le tableau des emplois communaux suite à la demande de détachement au poste de Garde-Champêtre de Monsieur Anthony ANGELOT, actuellement Adjoint Technique ayant les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), et à l'augmentation du temps de travail de Madame Laëtitia LEANG qui fera 3 heures de ménage à la Mairie en plus de son temps de travail actuel, en remplacement de la société ULTRANET.
- **ACCEPTÉ** le Plan de financement proposé par Syndicat d'Electricité pour la mise en place d'un éclairage public sur la voie de desserte du lotissement « avenue du Château » pour un montant de travaux estimés à 19 800 € TTC.

- **AUTORISÉ** la signature d'une convention avec la SARL Le Parc du Veyron pour la mise en place d'un transformateur sur leur terrain pour l'alimentation électrique des 34 logements « avenue du Château » et le remplacement du transformateur existant place de Verdun.
- **ACCEPTÉ** la révision du montant du loyer payé par la société de chasse « La Diane Poncinoise » pour le droit de chasse sur les terrains communaux à compter de 2018 (expiration du bail). Le nouveau loyer sera de 600 €/an.
- **DÉCIDÉ** la mise en place d'un système de vidéo-protection au groupe scolaire avec l'installation d'alarmes et service de télésurveillance pour sécuriser au maximum les locaux. Contrat signé avec la société EPS pour un montant de 225 € HT de mise en service et un abonnement mensuel de 147 € HT.
- **ACCEPTÉ** la proposition de la société O2MC pour la maintenance et l'entretien des chaudières des bâtiments communaux pour la somme de 2 498,70 € TTC.
- **RETENU** le groupe de Trompes de Chasse « La Diane Bressane » pour l'animation du 8 décembre 2017 (montant de la prestation 300 € TTC) et le Chœur Mixte la Mérillante pour l'animation des vœux de la municipalité (montant de la prestation 500 €).
- **AUTORISÉ** la signature d'un bail avec Monsieur Hervé PÉRÉNET pour l'occupation d'un garage avenue du Parc - loyer mensuel de 50 €.
- **ACCEPTÉ** l'occupation de la Maison des Arts par l'association Veyron Bridge Club, association nouvellement créée. Mise à disposition des locaux à titre gracieux : 2 heures/semaine pour des rencontres de bridges.
- **DÉCIDÉ** d'engager une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'assouplir son règlement constaté trop restrictif dans certaines zones (A et Nh dans les hameaux). Cette procédure devrait permettre la construction d'annexes, piscines, abris de jardin...jusqu'alors interdite dans ces zones. La société 2BR, cabinet d'architectes - urbanistes, a été retenue pour un montant de 3 360,00 € TTC de frais d'honoraires pour engager cette procédure.
- **AUTORISÉ** le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour l'intervention d'une archiviste afin de réaliser le classement des archives municipales : Montant de la prestation 3 125,00 € TTC.
- **RETIRÉ** la délibération du 26 septembre 2017 qui validait la décision de préempter la vente du bâtiment GARRY. Cette vente n'a pu être réalisée suite à un vice de procédure. Le projet d'acquisition a dû être abandonné laissant l'acheteur initial prioritaire pour cette acquisition.

Clôture à 22 h

Le Maire,
JM. GIROUX

Information :

Vendredi 5 janvier 2018 à 19h00 : cérémonie des vœux de la Municipalité au Foyer Rural